

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5456**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et restauration spécialité Management des unités de restauration

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Pierre Mendès France Grenoble II (UPMF), Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Grenoble II, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un cadre des métiers de la restauration commerciale.

Il a des compétences de responsable adjoint par l'appropriation des techniques financières, de management et il a une réelle qualification dans la conduite de projets, le management d'équipe et la direction d'unités de restauration.

En collaboration avec le responsable de restaurant, il dynamise les ventes, encadre l'équipe de vendeur/préparateur(s) dans le respect des principes : accueil, sourire, service client, normes produits...

Il est autonome et apte à la prise d'initiative et de décision.

Il est capable d'innover dans l'organisation et la gestion des services, la mise en place de nouvelles formes d'organisation, la force de proposition.

Il maîtrise le processus de conduite de projets : démarchage et réception des clients potentiels, études de satisfaction, étude des ventes, recherche et analyse de données, mise en place de nouveaux espaces de vente (prestations traiteur, séminaires, congrès et partenariats commerciaux avec des comités d'entreprise...).

Il a des compétences en gestion de ressources humaines et plus particulièrement l'animation, l'encadrement et le management d'équipes d'employés dans une démarche de qualité tournée vers les clients et dans le respect des normes propres au groupe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur de la restauration commerciale, collective et traditionnelle.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Cadre de la restauration
- Adjoint du directeur d'une unité de restauration
- Assistant manager
- Responsable commercial
- Responsable de développement
- Responsable emploi-formation
- Directeur d'unité de restauration commerciale
- Directeur commercial ou marketing

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Communication

Environnement professionnel

Management de l'entreprise

Strategie et commercialisation

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19/07/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.upmf-grenoble.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :